



## Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7083<sup>e</sup>** séance

Lundi 16 décembre 2013, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Araud . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . .	M. Quinlan
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Pankin
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Laassel
	Pakistan . . . . .	M. Ahmad
	République de Corée . . . . .	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . .	M. Biraro
	Togo . . . . .	M. M'Beou

### Ordre du jour

La situation en Libye

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

**Le Président** : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration élaborée en son nom par le Président sur la question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considère que les membres du Conseil en approuvent le contenu. La déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2013/21.

*Il en est ainsi décidé.*

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole à la présente séance. Je vous félicite de l'accession de la France à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie également le Conseil de sécurité d'être parvenu à un accord sur la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2013/21). Dans l'ensemble, elle souligne le soutien du Conseil aux efforts que font les Libyens et leurs autorités élues pour accélérer la transition démocratique et asseoir rapidement les institutions de l'État sur des bases solides, et ce dans une situation stable en matière de sécurité.

Bien que le Gouvernement libyen soit parvenu à des conclusions quelque peu différentes concernant certains aspects mentionnés dans la déclaration présidentielle, nous savons que le texte est le résultat de longues consultations entre les membres du Conseil et qu'il était nécessaire de prendre en compte les vues de tous les membres. Nous remercions la délégation du

Royaume-Uni de l'initiative qu'elle a prise de rédiger le projet de déclaration, et des efforts qu'elle a réalisés par la suite. La déclaration présidentielle constitue un nouveau message d'appui de la part du Conseil de sécurité à l'égard de notre gouvernement et de notre peuple.

Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en exergue la position de principe des autorités libyennes officielles concernant le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité. Nos autorités n'épargnent aucun effort pour lutter contre les assassinats extrajudiciaires et les mauvais traitements. Ces pratiques ont considérablement diminué au cours des derniers mois. Pour être tout à fait réaliste, il est difficile de savoir véritablement si ces pratiques prendront fin avant que les forces de police aient été remises sur pied et que l'armée ait été formée de manière à pouvoir faire face à tous les défis qui se présenteront. Je pense que personne ne saurait tout attendre de la part d'une armée de 30 000 soldats dont la formation et le matériel sont insuffisants et opérant dans un pays immense où grouillent nombre de groupes armés qui considèrent ces institutions comme des rivales.

Toutefois, le Congrès général national et le Gouvernement entendent renforcer l'autorité de l'État et imposer la primauté du droit. Ils estiment que la situation sur le plan de la sécurité s'améliore de jour en jour, notamment dans la capitale, Tripoli, et dans ses environs, suite au retrait des groupes armés qui s'y trouvaient. Les Libyens tiennent à démanteler et désarmer tous les groupes armés, et appellent chaque jour les autorités officielles à ne pas les employer et à cesser de les financer sous quelque forme que ce soit, y compris en leur versant des soldes ou des subventions budgétaires. Cette tâche débutera au début du mois prochain, et nous espérons que le Congrès général national et le Gouvernement recevront du Conseil tout l'appui possible et le soutien voulu.

Je remercie le Conseil de sécurité et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye de leur action et de leur soutien à notre peuple.

*La séance est levée à 15 h 10.*